

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures et huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

**Était représentée :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame Paule Frachon, puis par Madame la Maire à partir du point 3.

**I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Paule Frachon, déclare installer dans leurs fonctions de conseiller.es municipaux.ales :

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

## **II - ÉLECTION DE LA MAIRE**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 2 bulletins blancs, a élu Mme Marie CHAVANON, Maire de la commune de Fresnes.

## **III - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT.ES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 10 le nombre des adjoint.es au Maire et à 1 le nombre d'adjoint.e au Maire chargé.e spécifiquement des conseils de quartiers.

## **IV - ÉLECTION DES ADJOINT.ES AU MAIRE**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, a élu - M. Philippe PALLIER 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie LECLERC BRUANT 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Kaddour MÉTIR 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annette PERTHUIS 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Josselin AUBRY 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Rachida SADANE 6<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis OBERHAUSER 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Paule FRACHON 8<sup>ème</sup> Adjointe, M. Mamadou DRAMÉ 9<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Elsa SOLVIGNON 10<sup>ème</sup> Adjointe et M. Frédéric BESNIER 11<sup>ème</sup> Adjoint chargé spécifiquement des conseils de quartiers.

## **V - ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 1 bulletin nul, a désigné Madame Cécilia Vala, Monsieur Yann Pirolli et Madame Claire Lefebvre pour siéger au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

## **VI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES - DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 1 bulletin blanc, a désigné Messieurs Mamadou Dramé et Christian Caristan en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Hay-les-Roses.

**La séance est levée le 4 juillet 2020 à midi dix.**

Fresnes, le 3 juillet 2020

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,



Marie CHAVANON

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*